

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 juillet 2023 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Site visé par la demande : Lots 4 596 772 et 5 505 082

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet de lotissement dont la longueur de la rue projetée excède celle prescrite et vise à :

- Permettre la longueur d'une rue sans issue de type cul-de-sac/goutte d'eau à 306,29 mètres, alors que le règlement de lotissement prévoit une longueur maximale de 225 mètres jusqu'à l'extrémité du cercle de virage, selon l'article 47 du règlement de lotissement n° 902 ;
- Permettre la longueur de transition à 29,90 mètres alors que le règlement de lotissement prévoit une longueur de transition de 45,0 mètres, selon l'article 47 du règlement de lotissement n° 902.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 20 juin 2023.

Luc Drouin
Greffier